

p. B. 15. 21. J.
 p. B. 41. 11. J. 1. ✓
 p. A. 14. 41. 32. J. ✓
 i. A. 15. 41. 11. 14. ✓

a/a ju

MC/je

Berne, le 15 mai 1970

Notice pour le Chef du Département

- copie - Département militaire fédéral
- Office fédéral des transports
 - Monsieur l'Ambassadeur A. Grübel
Directeur de l'Office fédéral de l'Industrie,
des Arts et Métiers et du Travail
 - Monsieur E. Mäder
Directeur de la Police fédérale des Etrangers
 - Monsieur W. Martel
Secrétaire général
Département fédéral de l'Intérieur
 - Monsieur C. Motta
Directeur suppléant
Office fédéral des Assurances sociales
 - Service Ouest DPF
 - Service Information et Presse DPF
 - Ambassade de Suisse à Rome

Visite de M. Enrico Martino
Ambassadeur d'Italie, le 15 mai 1970

Je reçois, à sa demande, l'Ambassadeur d'Italie qui m'entretient des questions suivantes:

1. Offres Fiat pour avions militaires

Certains journaux ont publié une nouvelle selon laquelle Fiat ne serait plus intéressée à livrer des avions militaires en Suisse et se retirait de la compétition. Les mêmes journaux ont ajouté que,



vu la situation sociale en Italie, Fiat ne serait pas en mesure d'exécuter d'éventuelles commandes. L'Ambassadeur réfute catégoriquement ces nouvelles qu'il déclare dénuées de tout fondement. Fiat demeure intéressée à la commande et, malgré les grèves, serait à même de l'exécuter.

2. Elections des conseils généraux en Italie, le 5 juin

Ces élections posent le problème du transport des ouvriers italiens en Suisse désireux de se rendre en Italie pour voter. Il y a deux ans, lors des élections législatives, 80 trains spéciaux ont été nécessaires. L'Ambassadeur a appris que cette année 13 trains seulement ont été prévus, ce qu'il trouve insuffisant. Il s'est entretenu de l'affaire avec M. le Conseiller fédéral Bonvin et nous serait reconnaissant d'attirer l'attention des autorités compétentes sur le mécontentement qu'éprouveraient les ouvriers italiens s'ils ne pouvaient, faute de trains, se rendre aux urnes. D'autre part, il y a deux ans, les CFF avaient bien voulu concéder une réduction aux ouvriers italiens allant voter en Italie. Cette année, ils ne seraient pas prêts à l'accorder. L'Ambassadeur demande que la faveur soit maintenue. Sa suppression risquerait aussi de susciter des remous parmi les ouvriers italiens.

3. Propagande électorale du "Vorwärts" auprès des ouvriers italiens en Suisse

Le "Vorwärts" a publié, en annexe à son numéro du 1er mai, un pamphlet électoral en langue italienne incitant les ouvriers italiens en Suisse à voter contre le gouvernement et pour les candidats communistes. L'Ambassadeur ne trouve pas normal qu'un journal suisse participe ainsi à la campagne électorale. Il voudrait savoir ce qu'en pensent les autorités fédérales.

4. Réunion de la Commission mixte italo-suisse

L'Ambassadeur me demande quelle est notre réponse au sujet d'une réunion préparatoire de la Commission mixte. Je lui remets l'aide-

mémoire préparé d'entente avec l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail et la Police fédérale des étrangers. L'Ambassadeur m'exprime sa déception en termes très vifs. Il avait espéré qu'après l'entretien de Milan les autorités fédérales comprendraient la nécessité d'apaiser les ouvriers italiens. Notre refus méconnaît une situation qui se tend de plus en plus. L'Ambassadeur se rend compte que nous ne serons en mesure de discuter utilement qu'une fois en possession des premières statistiques après l'introduction du nouveau régime. Cependant, M. Migneco aurait entendu dire que la réunion serait encore renvoyée et ne pourrait probablement être tenue qu'en octobre. Cette attitude dilatoire des autorités suisses comporte de sérieux dangers.

Qu'en serait-il - me demande l'Ambassadeur - si le 6 juin il revenait à la charge ? Serons-nous plus disposés à l'écouter bien que nous n'aurions plus alors le prétexte de l'initiative Schwarzenbach ?

Micheli